

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Décision n° 15920 du 26 mars 2026

portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 7,1 du décret 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale (OCTA RANG) – session 2026.

NOR : INTJ2608252S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 septembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté modifié du 05 août 2022 relatif aux concours de recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 12 août 2025 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 25 mars 2026.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue de l'épreuve orale d'admission au concours OCTA RANG – session 2026, les trois (03) candidates dont le nom suit sont déclarées admises (classement par ordre de mérite) :

- Mme l'adjudante-chefte Stéphanie Moutinho, n° candidature 1483642 ;
- Mme l'adjudante-chefte Mélanie (Raymonde, Jeanne) Behagle, n° candidature 1462177 ;
- Mme l'adjudante-chefte Christy (Gaëlle, Béatrice) Lopez, n° candidature 1483244.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de corps d'armée Édouard HUBSCHER
directeur des ressources humaines
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ